

Rappel : LGV SOUS TENSION !

A l'occasion du passage prochain de trains d'essai, TP Ferro nous demande de confirmer que la mise sous tension des installations de la ligne a bien eu lieu. Nous rappelons enfin que l'accès à l'intérieur de l'enceinte clôturée de la ligne ferroviaire est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

Nous rappelons que ce registre détenu par le secrétariat est ré actualisable à tout moment sur demande de la personne concernée et que la Mairie doit assurer la confidentialité des informations y figurant. Seul le Préfet pourra être destinataire du registre dans le cadre d'un plan d'alerte.

Ces recensements réguliers à titre préventif doivent permettre, en cas de risques collectifs exceptionnels et plus particulièrement ceux liés à une éventuelle canicule, l'intervention rapide des services sociaux et sanitaires.

Nous invitons donc les personnes concernées et non recensées à se faire identifier dès que possible auprès du secrétariat (Tél. 04 68 21 70 72).

Un récépissé d'inscription leur sera délivré.

RECENSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

En vue d'exercer le devoir de reconnaissance envers les anciens combattants de la seconde guerre mondiale, le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants nous demande d'organiser le recensement des habitants du village qui ont combattu pour notre liberté. Nous invitons les personnes détentrices de la carte de combattant 39-45 à se faire identifier auprès du secrétariat de la Mairie.

TRAVAIL OCCASIONNEL POUR L'ETE

La Mairie envisage, comme tous les ans pendant la période des congés d'été, de fournir du travail dans le cadre des services extérieurs (jardinage, arrosage, nettoyage, travaux divers de bricolage ...) sous forme de CDD. Cette offre peut parfaitement convenir à un jeune qui voudrait occuper intelligemment une partie de ses vacances scolaires. Merci de faire acte de candidature avant le 01 JUIN. Pour des raisons de disponibilité du demandeur, ou si la demande est plus importante que le besoin, il pourra être envisagé de fractionner la période à couvrir en plusieurs séquences qui seraient attribuées à des candidats différents.

RAPPEL DE LA CONCERTATION SCOT

Nous vous rappelons que le syndicat mixte SCOT, chargé d'assurer la cohérence territoriale en matière de développement de nos territoires à l'échelle de la plaine du Roussillon, poursuit sa concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. A chaque étape, un bulletin d'information présentant une synthèse du processus d'élaboration est adressé aux mairies pour être tenu à disposition du public. Ces documents sont consultables au secrétariat.

PROCEDURE DE PRÊT DE TABLES ET CHAISES

Le prêt de tables et chaises par la Mairie est un service très apprécié des habitants qui nécessite néanmoins d'être amélioré. En effet, des demandes sont parfois effectuées la veille pour le lendemain, ce qui ne va pas sans poser des problèmes dans la gestion du personnel communal. Désormais, il conviendra de faire la demande de prêt au moins une semaine avant.

DECLARATION DES CHAMBRES D'HÔTES ET MEUBLES

Le décret du 23/12/2009 ayant modifié le code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir fait la déclaration préalable à la Mairie de la Commune où se situe le meublé avant le 1^{er} juillet 2010. Les nouveaux meublés doivent être déclarés dès l'ouverture. Enfin, la déclaration obligatoire en Mairie des chambres d'hôtes est maintenue.

COLLECTE DES DECHETS MODIFIEE LE JEUDI 13 MAI

La collecte pour le BAC JAUNE du Jeudi 13 mai est annulée et avancée au :
Mercredi 12 Mai à partir de 3h30.

Les déchèteries seront **fermées** le Jeudi 13 Mai ; elles seront **ouvertes** toute la journée le Mardi 11 Mai.

RAPPEL : Collecte du BAC VERT du Samedi 08 mai avancée au **Vendredi 07 mai** à partir de 3h30 et déchèteries fermées les 08 mai et 09 mai.

CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie que la loi du 20 juin 2008 leur impose de posséder un permis de détention délivré par le Maire de la commune de résidence.

Nous demandons en conséquence à tous les propriétaires concernés de se soumettre à cette obligation AVANT le 31 MAI 2010 dernier délais.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Rappel : Rassemblement sur la place à 10h45 pour le défilé jusqu'au Monument aux Morts à 11h, puis clôture de la manifestation par le vin d'honneur.

Rappel : LGV SOUS TENSION !

A l'occasion du passage prochain de trains d'essai, TP Ferro nous demande de confirmer que la mise sous tension des installations de la ligne a bien eu lieu. Nous rappelons enfin que l'accès à l'intérieur de l'enceinte clôturée de la ligne ferroviaire est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

Nous rappelons que ce registre détenu par le secrétariat est ré actualisable à tout moment sur demande de la personne concernée et que la Mairie doit assurer la confidentialité des informations y figurant. Seul le Préfet pourra être destinataire du registre dans le cadre d'un plan d'alerte.

Ces recensements réguliers à titre préventif doivent permettre, en cas de risques collectifs exceptionnels et plus particulièrement ceux liés à une éventuelle canicule, l'intervention rapide des services sociaux et sanitaires.

Nous invitons donc les personnes concernées et non recensées à se faire identifier dès que possible auprès du secrétariat (Tél. 04 68 21 70 72).

Un récépissé d'inscription leur sera délivré.

RECENSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

En vue d'exercer le devoir de reconnaissance envers les anciens combattants de la seconde guerre mondiale, le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants nous demande d'organiser le recensement des habitants du village qui ont combattu pour notre liberté. Nous invitons les personnes détentrices de la carte de combattant 39-45 à se faire identifier auprès du secrétariat de la Mairie.

TRAVAIL OCCASIONNEL POUR L'ETE

La Mairie envisage, comme tous les ans pendant la période des congés d'été, de fournir du travail dans le cadre des services extérieurs (jardinage, arrosage, nettoyage, travaux divers de bricolage ...) sous forme de CDD. Cette offre peut parfaitement convenir à un jeune qui voudrait occuper intelligemment une partie de ses vacances scolaires. Merci de faire acte de candidature avant le 01 JUIN. Pour des raisons de disponibilité du demandeur, ou si la demande est plus importante que le besoin, il pourra être envisagé de fractionner la période à couvrir en plusieurs séquences qui seraient attribuées à des candidats différents.

RAPPEL DE LA CONCERTATION SCOT

Nous vous rappelons que le syndicat mixte SCOT, chargé d'assurer la cohérence territoriale en matière de développement de nos territoires à l'échelle de la plaine du Roussillon, poursuit sa concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. A chaque étape, un bulletin d'information présentant une synthèse du processus d'élaboration est adressé aux mairies pour être tenu à disposition du public. Ces documents sont consultables au secrétariat.

PROCEDURE DE PRÊT DE TABLES ET CHAISES

Le prêt de tables et chaises par la Mairie est un service très apprécié des habitants qui nécessite néanmoins d'être amélioré. En effet, des demandes sont parfois effectuées la veille pour le lendemain, ce qui ne va pas sans poser des problèmes dans la gestion du personnel communal. Désormais, il conviendra de faire la demande de prêt au moins une semaine avant.

DECLARATION DES CHAMBRES D'HÔTES ET MEUBLES

Le décret du 23/12/2009 ayant modifié le code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir fait la déclaration préalable à la Mairie de la Commune où se situe le meublé avant le 1^{er} juillet 2010. Les nouveaux meublés doivent être déclarés dès l'ouverture. Enfin, la déclaration obligatoire en Mairie des chambres d'hôtes est maintenue.

COLLECTE DES DECHETS MODIFIEE LE JEUDI 13 MAI

La collecte pour le BAC JAUNE du Jeudi 13 mai est annulée et avancée au :
Mercredi 12 Mai à partir de 3h30.

Les déchèteries seront **fermées** le Jeudi 13 Mai ; elles seront **ouvertes** toute la journée le Mardi 11 Mai.

RAPPEL : Collecte du BAC VERT du Samedi 08 mai avancée au **Vendredi 07 mai** à partir de 3h30 et déchèteries fermées les 08 mai et 09 mai.

CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie que la loi du 20 juin 2008 leur impose de posséder un permis de détention délivré par le Maire de la commune de résidence.

Nous demandons en conséquence à tous les propriétaires concernés de se soumettre à cette obligation AVANT le 31 MAI 2010 dernier délais.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Rappel : Rassemblement sur la place à 10h45 pour le défilé jusqu'au Monument aux Morts à 11h, puis clôture de la manifestation par le vin d'honneur.